

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE THURIN DURANT DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT GAZ**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,  
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : À compter du lundi 26 octobre 2020, et jusqu'à la fin des travaux de  
branchement au réseau gaz, rue Thurin, entre la place de la Rochotte et la rue du 31ème B.C.P. :

- la circulation sera interdite rue Thurin, dans le sens place de la Rochotte / rue du  
31ème B.C.P. ;
- le stationnement sera interdit.

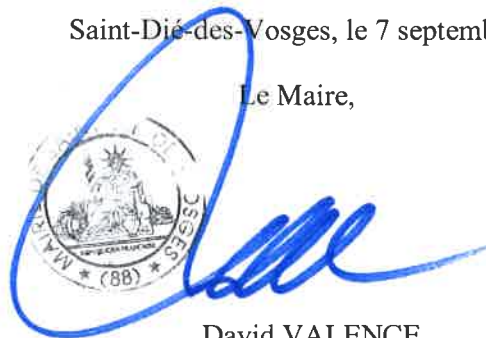
**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et une déviation seront mis en place  
par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute  
la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de  
leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 septembre 2020

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYORALTY OF SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is a cursive script.

David VALENCE